

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :

N° 24-029 Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires principalement en matière de délégation de pouvoirs et de circulation et de stationnement

N° 24-030 Règlement modifiant le Règlement 1121-2019 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rimouski

N° 24-031 Règlement modifiant principalement la tarification relative au Lieu d'enfouissement technique (LET), au Lieu de compostage et à l'Écocentre, pour l'exercice financier 2025

2. Le Règlement 24-029 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **11 septembre 2024**.
3. Le Règlement 24-030 entre en vigueur rétroactivement **au 1<sup>er</sup> janvier 2023**.
4. Le Règlement 24-031 entre en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.
5. Les règlements peuvent être consultés de la façon suivante :
  - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
  - b) par courriel, en faisant la demande :
    - par téléphone au **418 724-3125**;
    - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 11 SEPTEMBRE 2024**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier